

Dynamiques de la négociation collective  
et de ses acteurs

**Intervention en 5  
séquences**

Claude Didry

Sociologue au CNRS (Centre Maurice Halbwachs, ENS, 48 bd Jourdan Paris 14)

[claude.didry@cns.fr](mailto:claude.didry@cns.fr)

# Introduction. Il y a de la négociation dans l'air

(Photo Sean Penn on Strike, août 2023)



Introduction,

# Les doutes de Karl Marx

- Karl Marx 1
- « Le caractère distinctif de notre époque, de l'époque de la bourgeoisie, est d'avoir simplifié les antagonismes de classes. La société se divise de plus en plus en deux vastes camps ennemis, en deux grandes classes diamétralement opposées : la bourgeoisie et le prolétariat. » (avec Engels, Manifeste du Parti Communiste en 1848)

- Karl Marx 2
- « Le salaire aux pièces permet au capitaliste de conclure avec l'ouvrier principal – dans la manufacture, avec le chef de groupe, dans les mines avec le haveur, dans la fabrique avec l'ouvrier mécanicien proprement dit – un contrat à tant la pièce, à un prix pour lequel l'ouvrier principal se charge lui-même de recruter et de payer ses auxiliaires. *L'exploitation des travailleurs par le capital se réalise ici au moyen de l'exploitation du travailleur par le travailleur.* » (Le capital 1867, chapitre « le salaire à la pièce »)

# De l'ouvrier à l'employeur incertain ?

- Pour Marx, la classe la plus évanescence paraît finalement être celle des travailleurs qui se dissout dans un système de marchandage en cascade
- Mais aujourd'hui, la partie la plus incertaine du contrat de travail n'est-elle pas l'employeur ?

# Au-delà de l'employeur, le travail (comme activité collective et organisée)

- « le contrat de travail, lorsqu'il doit s'exécuter dans une entreprise, insère le salarié dans une collectivité [de travailleurs]. [...] C'est dans cette seconde sphère que le rapport de travail s'articule avec les relations professionnelles. » (Antoine Jeammaud)

# Hypothèse, le droit du travail comme structuration d'un capitalisme et d'un capitaliste moderne

- Dans ce que l'on nomme un « capitalisme traditionnel », l'ouvrier (souvent à domicile et parfois paysan) apporte la pièce à payer à un négociant. Mais la pièce (par exemple une étoffe) est le résultat d'une coopération large, qui fait intervenir des membres de la famille, du voisinage, des compagnons etc.
- Le droit du travail accompagne et contribue au développement d'un capitalisme moderne, fondé sur la coopération de travailleurs liés à un même employeur

# Mais

- La grande entreprise capitaliste dans un monde financiarisé n'est plus un ensemble d'établissements et d'usines, c'est un groupe, une société financière holding ou maison mère qui détient une multitude d'autres sociétés-entreprises.
- L'employeur est celui qui contresigne le contrat de travail
- Mais pas nécessairement celui qui détient le pouvoir économique
- Quelle négociation, avec qui ?

- Cinq séquences
- Séquence 1, Réalité du salariat aujourd'hui
- Séquence 2, La grammaire du louage d'ouvrage
- Séquence 3, le contrat de travail comme révolution symbolique
- Séquence 4, Emergence de la branche comme espace de négo
- Séquence 5, La négociation d'entreprise comme idéologie

Dynamiques de la négociation collective  
et de ses acteurs

## **Séquence I**

# La réalité du salariat aujourd'hui en France

Claude Didry

Sociologue au CNRS (Centre Maurice Halbwachs, ENS, 48 bd Jourdan Paris 14)

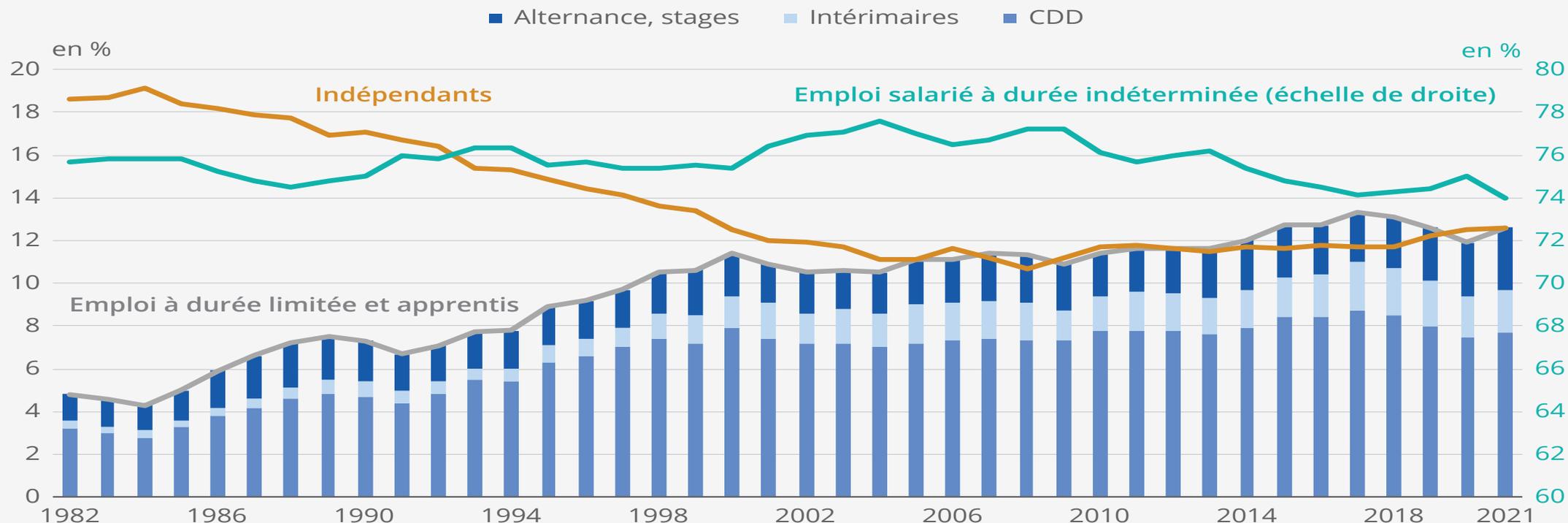
[claude.didry@cnrs.fr](mailto:claude.didry@cnrs.fr)

# Séquence 1. Aujourd'hui

- 1. L'emploi en France en 2021
- 2. la négociation en France en 2021

# 1. Retour sur la situation actuelle de l'emploi en France

- Évolution des statuts d'emploi



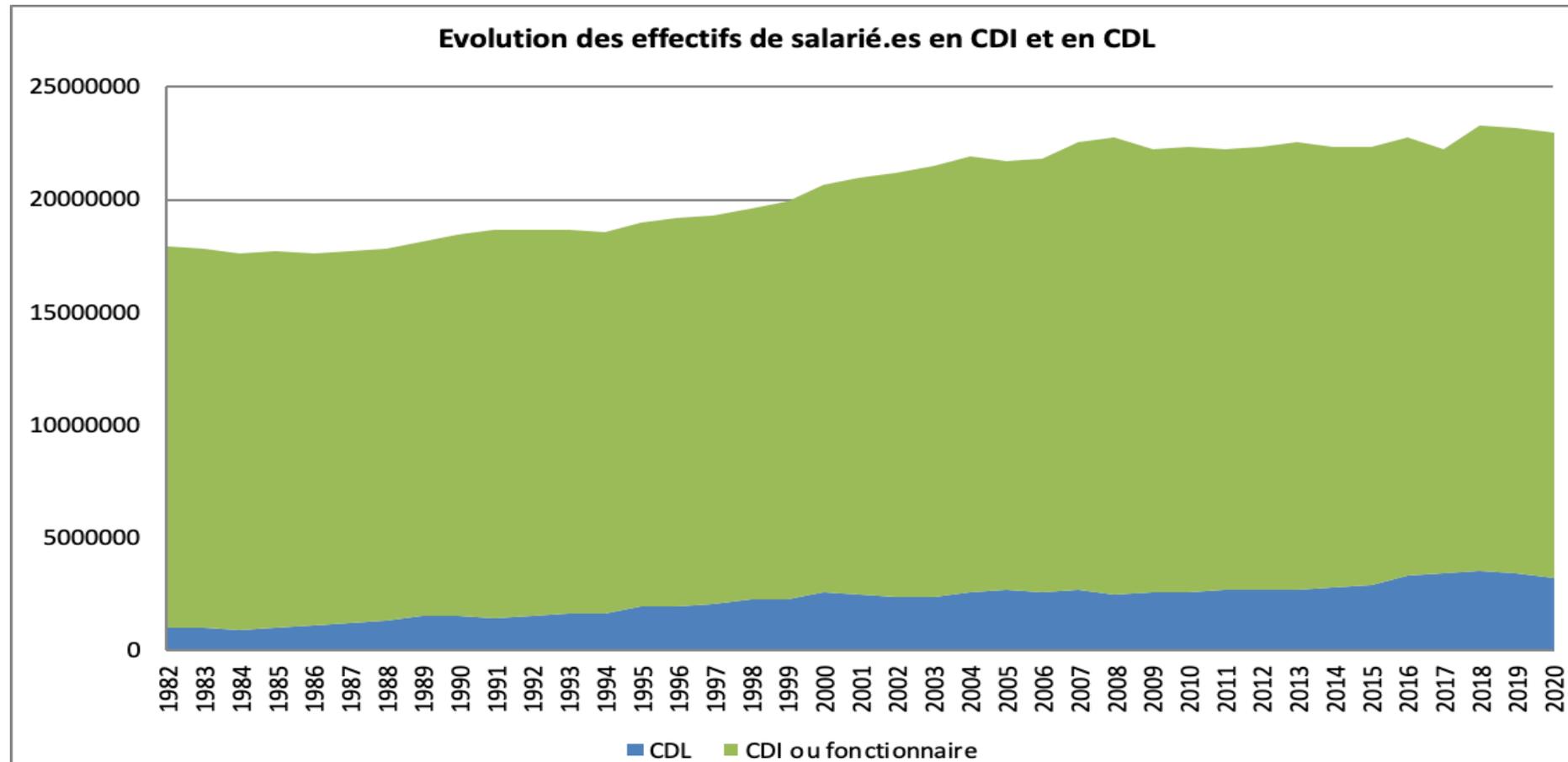
**Note :** la somme des modalités n'est pas égale à 100 % car certaines personnes en emploi n'ont pas de contrat.

**Lecture :** en 2021, 74,0 % des emplois sont des emplois salariés à durée indéterminée, 12,6 % sont des emplois indépendants, et 12,6 % sont des emplois à durée limitée, de l'alternance ou des stages.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

**Source :** Insee, enquête Emploi 2021, séries longues sur le marché du travail.

# La croissance des emplois salariés en fonction du statut (Traitement Marion Plault)



Source : Insee, enquêtes Emploi.

Champ : population active de 15 à 65 ans résidant en France métropolitaine et Corse.

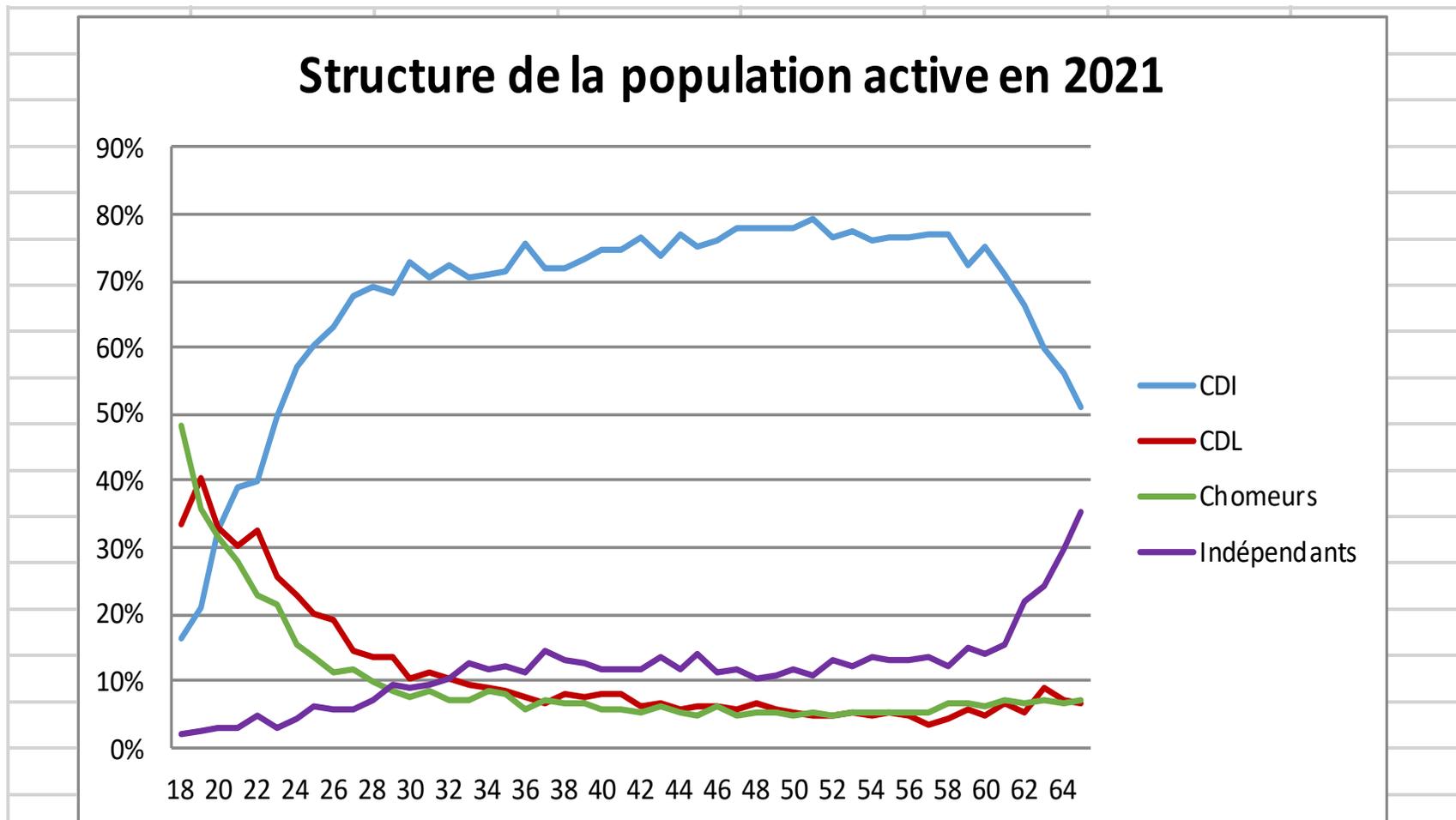
Note : données pondérées.

Lecture : en 1982, 17 millions de salarié.es étaient en CDI ou fonctionnaires et 1 million était CDL.

En 2020, il y a en France 2 860 000 salarié.es en CDI et 2 200 000 salarié.es en CDL de plus qu'en 1982.

# La population active du statut selon l'âge en 2021

Traitement Marion Plault



Source : Insee, enquête Emploi 2021.

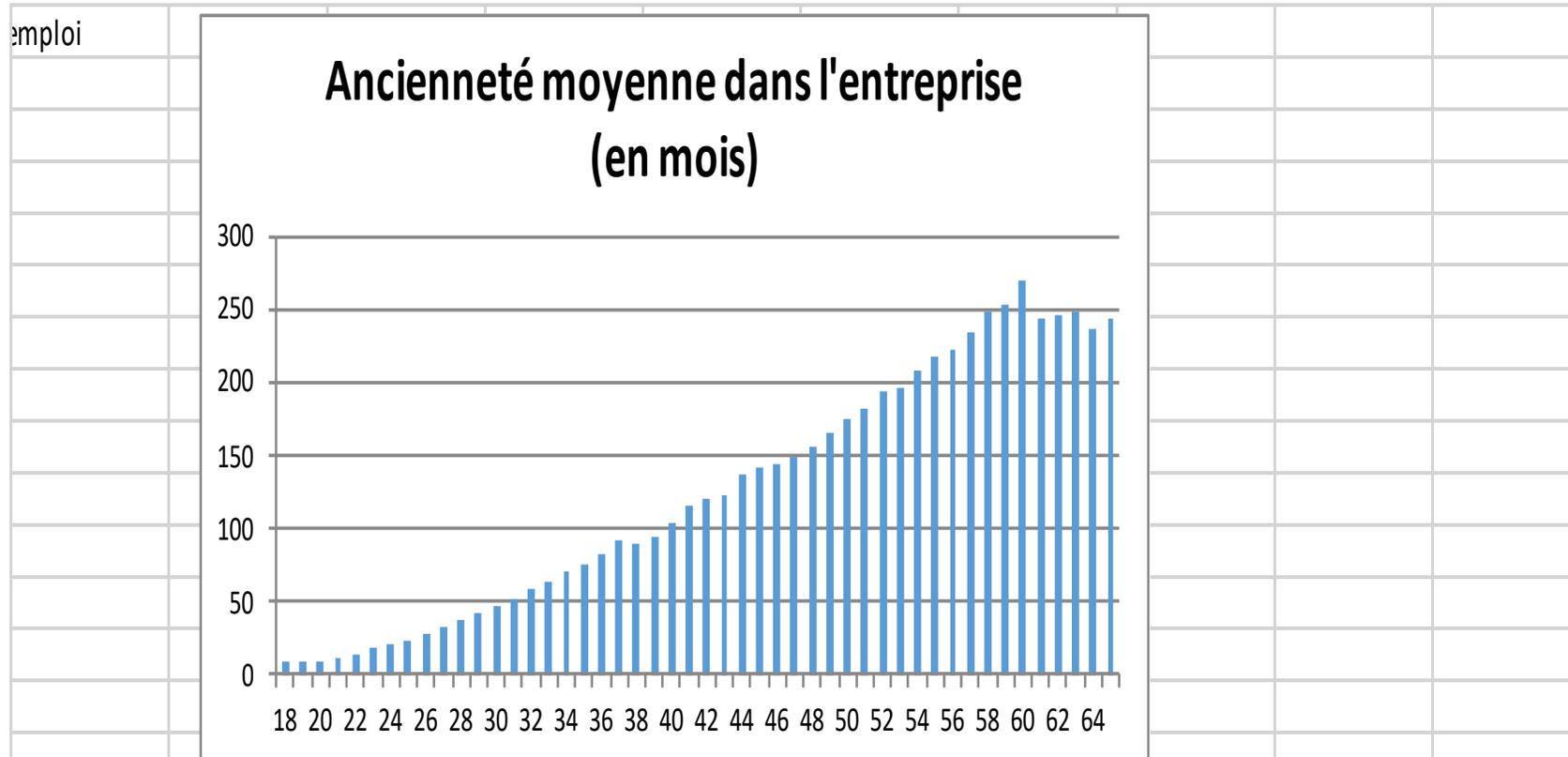
Champ : France métropolitaine et Corse, population active en 2021.

Note : données pondérées.

Lecture : 73 % des individus âgés de 30 ans sont en CDI.

FNAS 27/11/2023

# Ancienneté dans l'entreprise par âge, année 2021 (traitt Marion Plault) : 20 ans d'ancienneté pour la classe 60 ans



Source : Insee, enquête Emploi 2021.

Champ : France métropolitaine et Corse, population active occupée en 2021.

Note : données pondérées.

Lecture : l'ancienneté moyenne dans l'entreprise des individus âgés de 30 ans est de 46,9 mois (soit environ 4 ans).

## 2. Regard sur la négociation collective

- Négociation d'entreprise
- Négociation de branche

## 2.1. Sur la négociation d'entreprise DARES 2023



# Bilan de la Négo Collective 2022

## Répartition des textes selon leur mode de conclusion quelle que soit la taille de l'entreprise

Total des entreprises	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de textes négociés avec délégués syndicaux, élus et salariés mandatés	36 624	42 231	37 990	48 610	61 340	55 700	59 140
Nombre de textes approuvés par consultation directe des salariés*	11 322	15 431	12 880	15 780	22 370	23 240	20 390

\* Regroupe les accords approuvés directement par les salariés à la majorité des deux tiers (uniquement en matière d'épargne salariale jusqu'à 2017).

Source : ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion – Dares.

## 2.2. Sur la négociation de branche

- À la date du 31 mars 2020, on dénombre ainsi, dans le paysage conventionnel du régime général, 250 branches. Pour une trentaine d'entre elles initialement visées par une procédure de fusion administrative, les concertations se poursuivent. À l'issue de ces travaux, le régime général devrait compter 217 branches professionnelles

# Au total

- 17,7 millions de salariés couverts par une convention de branche
- 0,9 millions sans couverture ou en intérim
- Le reste sous statuts (fonction publique, industries électriques et gazières, SNCF, RATP...)
  
- BNC 2022, p. 442

# Questions



Dynamiques de la négociation collective

## **Séquence 2**

Deux siècles avant

La Grammaire du louage d'ouvrage

# Séquence 2

- 1. Ancien régime et Révolution
- 2. Du louage d'ouvrage au marchandage
- 3. Rupture et continuité de la conflictualité

# 1. Ancien régime et Révolution

## 1.1. Une ruralité confortée par la Révolution

### Évolution de la population des ménages agricoles de 1789 à 1936

Année	Pop tot	Pop Rur	PR/PT	PVA	PVA/PT
1789	27	20,9	78%	18,2	67%
1846	35,4	26,8	76%	20,1	57%
1891	38,3	24	63%	17,4	46%
1936	41,0	19,9	47%	10,6	25%

*PVA Population vivant de l'agriculture*

Tiré de Jean Molinier, 1977. « l'évolution de la population rurale de 1700 à nos jours », *éc et statistique* n°91, p. 80

# Les châteaux incendiés



## 2. Du louage d'ouvrage au marchandage

### « Nous ne sommes pas des esclaves »

- Le louage d'ouvrage, une référence pour les ouvriers au cours du XVIIIe
- Rejet de la domesticité, attachée au journalier, pour se définir comme ouvrier preneur et conducteur d'ouvrages.
- Un rejet du système corporatif par les ouvriers eux-mêmes, dans une recherche de liberté et d'indépendance

### SECTION III.

#### *Des Devis et des Marchés.*

1787.

Lorsqu'on charge quelqu'un de faire un ouvrage, on peut convenir qu'il fournira seulement son travail ou son industrie, ou bien qu'il fournira aussi la matière.

1799.

Les maçons, charpentiers, serruriers, et autres ouvriers qui font directement des marchés à prix fait, sont astreints aux règles prescrites dans la présente section : ils sont entrepreneurs dans la partie qu'ils traitent.

# La maison du canut



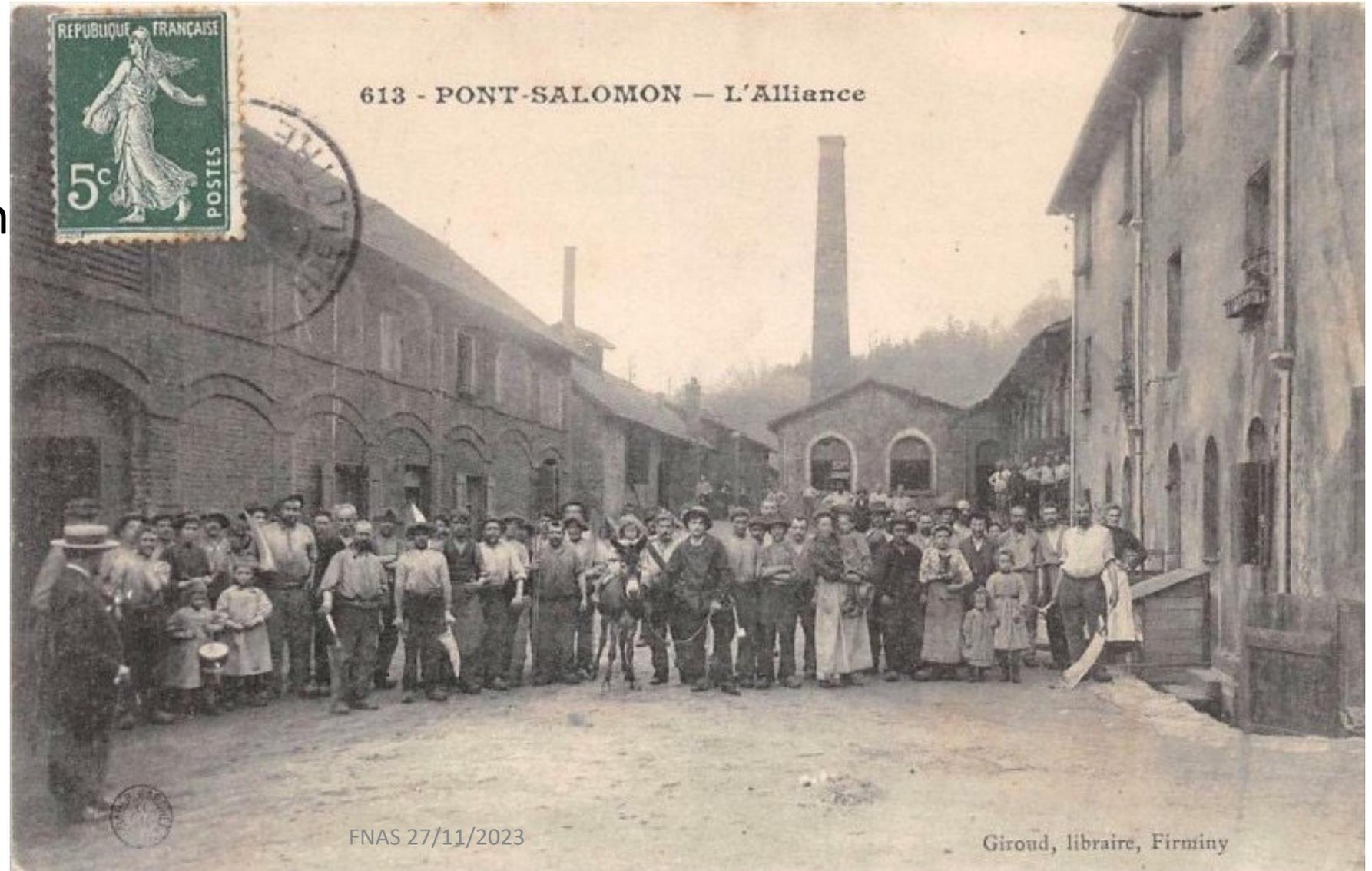
# Du marchandage

- Le marchandage « suppose l'existence de deux contrats de louage à façon distincts :
  - le premier, qui intervient entre le fabricant ou l'entrepreneur général et le marchandeur ;
  - le deuxième, entre le marchandeur et les ouvriers qu'il emploie. [...]
  - Le marchandeur est réputé ouvrier à l'égard de l'entrepreneur général ou du fabricant ; il fait office de maître vis-à-vis de ses propres ouvriers »
- [François-Étienne Mollot, *Le Contrat de louage, d'ouvrage et d'industrie, expliqué aux ouvriers et à ceux qui les emploient selon les lois, règlements et usages, et la jurisprudence des conseils de prud'hommes*, Paris, Napoléon Chaix et Cie Éd., 1846, p. 106.]

# Figures du marchandage

outré les canuts

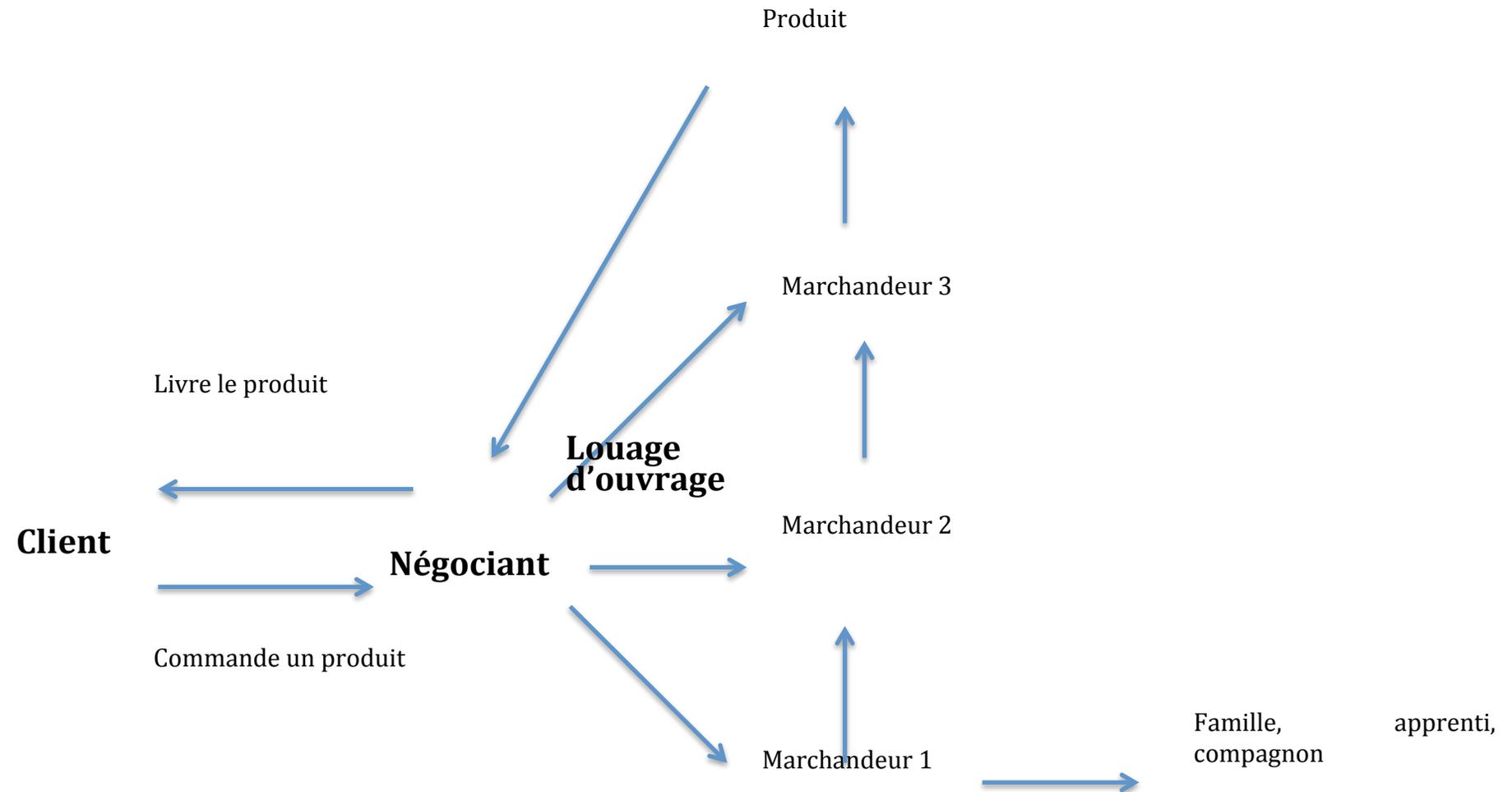
- L'usine
- de l'Alliance
- à Pont-Salomon
- arrêt de 1902



# Une économie de la commande

## Schéma général

### Une Economie de la Commande



# 3 Rupture et continuité de la conflictualité

- 3.1. La Révolution Française,  
Carle Thévenin  
Carnavalet
- ouvrière et paysanne  
La prise  
de la Bastille



# Les sans-culottes



## 3.2. Louage d'ouvrage, une légalisation de la grève?

- Griffarins de Lyon
  - Législation anti-cabales sous l'ancien régime (cf Guicheteau)
  - Les lettres patentes du 12 septembre 1781 : «Lettres patentes pour entretenir la subordination parmi les ouvriers dans les pays manufacturiers»
- L'ouvrier ne peut quitter le maître qu'avec l'accord de celui-ci
- Louage, la rupture unilatérale devient un droit

# TARIF

## AU MINIMUM

### DES

# PRIX DE LA FAÇON

## DES ÉTOFFES DE SOIE,

Librement débattu et consenti entre les Délégués des Fabricans et des Ouvriers, dans la séance de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Lyon, du 25 Octobre 1831, à laquelle assistaient le Maire de Lyon et les Membres du Conseil des Prud'hommes, et qui était présidée par le Préfet du département du Rhône, pour recevoir son exécution à partir du 1.<sup>er</sup> Novembre prochain.

Draps de Soie.		
DOUBLES.		
Drap de Soie.	1124 de 120 portées sur 8 lisses.	2 f. 10 c.
Drap de Soie.	1124 de 110	1 80
Drap de Soie.	1124 de 100	1 70
Drap de Soie.	1124 de 90	1 60 <sup>c</sup> .
Drap de Soie.	1124 de 80 sur 10 lisses.	1 50
Drap de Soie.	1124 de 70	1 40
Drap de Soie.	1124 de 60	1 25
Drap de Soie.	1124 de 50	1 15
Drap de Soie.	1124 de 45 à 40	1 05
SIMPLES.		
Drap de Soie.	1124 de 80 portées sur 10 lisses.	1 f. 40 c.
Drap de Soie.	1124 de 70 sur 8	1 25
Drap de Soie.	1124 de 60	1 15
Drap de Soie.	1124 de 50 à 54	1 05
Drap de Soie.	7116 de 40 à 45	1 »
Draps de Soie, qualité d'Allemagne.		
DOUBLES.		

Satin.	474 de 150	2 »
Satin.	15116 de 145	1 90
Satin.	778 de 135 à 140	1 80
Serges.		
SERGE DOUBLE.		
Serge.	474 de 80 portées doubles de 2 à 3 bouts.	1 f. 75 c.
Serge.	15116 de 75	1 60
Serge.	778 de 60 à 70	1 50
SERGE SIMPLE.		
Serge.	474 de 80 portées de 2 à 3 bouts.	1 f. 70 c.
Serge.	15116 de 75	1 55
Serge.	778 de 60 à 70	1 50
Gros de Naples.		
Gros de Naples.	1124 de 60 port. tripl., de 4 à 5 bouts	1 f. 40 c.
Gros de Naples.	1124 de 50	1 30

SIMPLES EN DEMI-AUNE.		
Serge.	112 de 45 p. s. sur 6 lisses, 1 à 2 bouts	f. 85 c.
Serge.	112 de 40	id. » 75
GROS DES INDES, MARCELLINES ET GROS DE NAPLES DIVERS.		
Gros des Indes doubles de 1124 et 7116	de 40 à 45 portées de 1 à 5 bouts.	f. 90 c. à 1 f. » c.
Gros des Indes triples 1124 et 7116	de 45 à 50 portées de 1 à 8 et de 8 à 12 bouts.	1 » 1 55
Marcelline double 1124 à 172 aune de 24	à 35 portées	» 90 1 »
Gros de Naples pour cravates, écossais	riches, de 70 à 80 portées	» 90 1 » la cravate.
Gros de Naples doubles 778 de 90 à 100	portées de 2 et 3 bouts	1 70 1 80
Gros de Naples doubles 574 de 65 à 75	portées de 2 à 4 bouts	1 20 1 30
15116 meuble couteur de 110 à 120 portées	simples de 3 à 4 bouts	1 90 2 »
15116 meuble couteur de 100 à 110 portées	doubles de 3 à 4 bouts	» 2 25
CRAVATES ÉCOSSAISES.		

# La convention d'Arras, 27 novembre 1891

- 1. Les délégués des Compagnies ont promis que celles-ci veilleraient à ce que les variations des salaires dépendant du hasard des veines et de tout autre élément que la force et l'habileté de l'ouvrier, fussent aussi faibles et aussi peu prolongées que possible [...]
- 2. Il a été arrêté que les Compagnie prendraient pour base des salaires des ouvriers du fond, les salaires de la période qui a précédé la grève de 1889, en y ajoutant les deux primes de 10 % qui ont été accordées depuis et qui seraient maintenue intégralement [...]

# Questions



Dynamiques de la négociation collective

## **Séquence 3**

# Le tournant du contrat de travail

un autre regard sur la production ?

Claude Didry

Sociologue au CNRS (Centre Maurice Halbwachs, ENS, 48 bd Jourdan  
Paris 14)

[claude.didry@cnrs.fr](mailto:claude.didry@cnrs.fr)

# Séquence 3, le tournant du contrat de travail

- 1. La critique du marchandage
- 2. Le code du travail comme relecture des activités productives
- 3. L'invention de la négociation collective

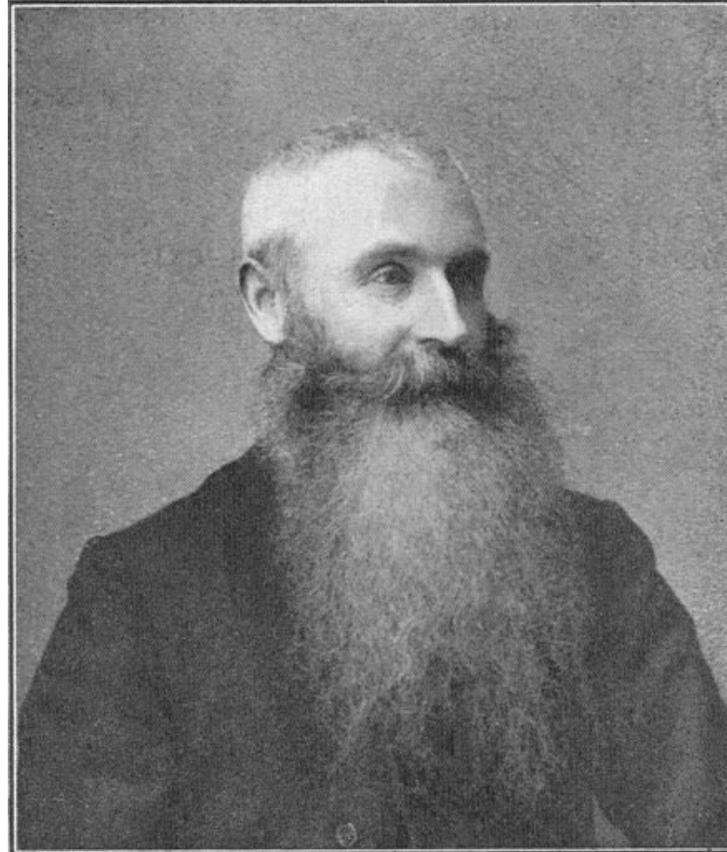
# 1. La critique du marchandage

- La Commission du Travail



## 2. La grammaire du contrat de travail

### Le projet de Code d'Arthur Groussier (et des socialistes) en 1898



# Définition large du travail

→ le Code Groussier repose sur une définition du travail, du travailleur et de l'employeur :

**Travail « Toute occupation manuelle et intellectuelle par laquelle une personne concourt à la production, l'extraction, le façonnage, la transformation, le transport, l'emmagasinement ou la vente de matières et de produits. » (article 5)**

Précédée par celles des Travailleur - Employeur

- Art.1 — Sont **travailleurs**: les personnes de tout âge et de tout sexe qui louent leur travail ou leurs services aux personnes, aux sociétés, aux communes, aux départements ou à l'Etat, sous quelque titre que ce soit, dans les exploitations industrielles, commerciales ou agricoles, les administrations ou les établissements publics ou privés

- Art. 2. — Sont **employeurs** : les personnes, les associés en nom collectif, les chefs ou directeurs des sociétés, administrations ou établissements publics ou privés, qui occupent des travailleurs.

- Article 1 du projet de loi de la société d'études législatives en 1906
- « Le contrat de travail est le contrat par lequel *une **personne** s'engage à travailler pour une autre* qui s'oblige à lui payer un salaire calculé, soit à raison de la durée de son travail, soit à proportion de la quantité ou de la qualité de l'*ouvrage* accompli, soit d'après toute autre base arrêtée entre **l'employeur et l'employé.** »

# Manuel ou intellectuel

- « Peu importe la nature du travail : matériel ou intellectuel, industriel ou rentrant dans la catégorie des services qui font l'objet des professions libérales. Dans toutes les hypothèses où l'obligation de l'une des parties a pour objet une prestation de travail, si cette prestation est accomplie dans des conditions qui **impliquent une continuité de rapports entre les contractants, il y aura contrat de travail**. Il en sera ainsi, par exemple, dans l'hypothèse du **médecin attaché de façon régulière et continue à un hôpital, de l'artiste dramatique engagé par un directeur, du chef de contentieux attaché à une compagnie**. Dans ces divers cas, comme dans ceux du domestique, de l'ouvrier d'usine ou de l'ouvrier à domicile, il y a contrat de travail. » (Camille Perreau, prof d'éco po, rapporteur du projet)

PETITE COLLECTION DALLOZ

# CODE DU TRAVAIL

ET

## DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

Avec renvois aux ouvrages de MM. Dalloz

Publié sous la direction de MM.

**Gaston GRIOLET**

Docteur en droit.

**Charles VERGÉ**

Maître des requêtes honoraire.

Avec la collaboration de

**M. Henry Bourdeaux**

Juge d'Instruction au Tribunal de la Seine.

QUATRIÈME ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE

PARIS

LIBRAIRIE DALLOZ

11, Rue Soufflot, 11

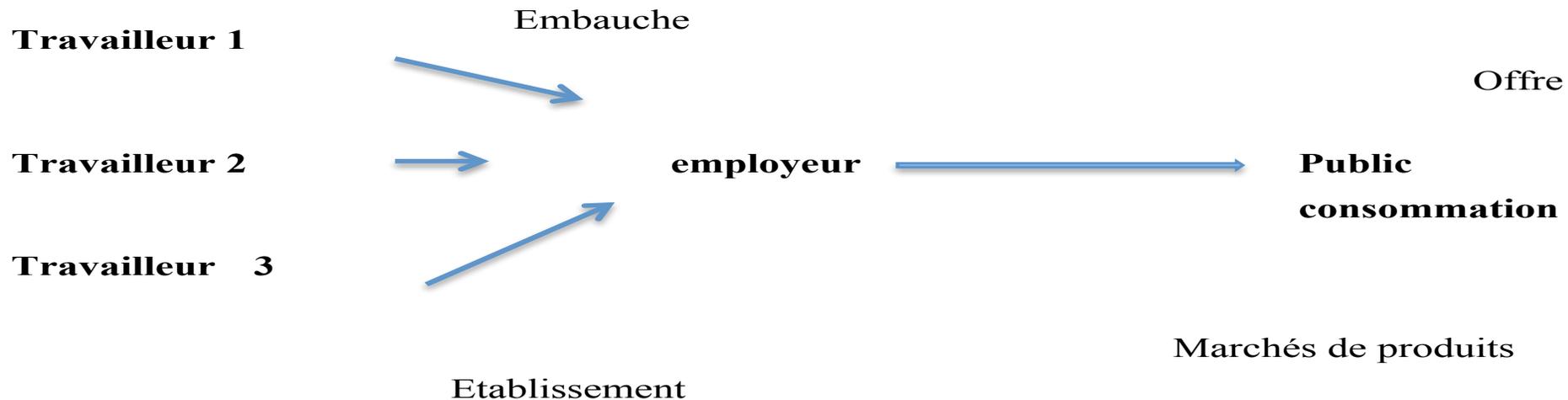
R. de RIGNY, Administrateur.

1913

DÉPÔT  
1003  
1912

# Le contrat de travail: la base d'une économie de production

## La logique du contrat de travail



# Renault, en 1935

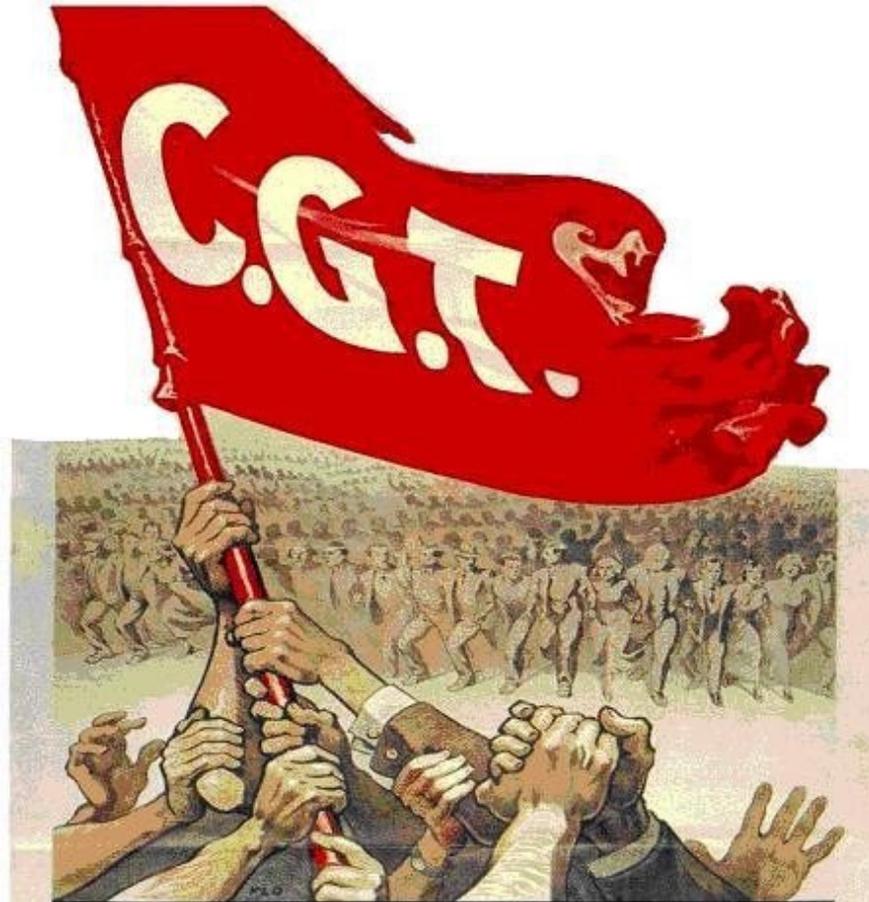


# 3. L'invention de la négociation collective

## 3.1. Une innovation institutionnelle:

la Confédération

Générale du  
**Travail**



## 3.2. La découverte de la convention collective

- L'importance de **la conciliation et de l'arbitrage**
- La convention d'Arras en 1891
- Millerand, Pelletan et Clemenceau à Carmaux en 1892
- Puis loi du 27 décembre 1892
- Par la suite, une centaine de PV de conciliation et d'arbitrage par an
- Par exemple, Jaurès arbitre dans la grève des mines de Saint-Étienne en 1900

# Des grèves dans une industrie qui demeure rurale

Méru  
1909



# La négociation dans les chemins de fer, un homme, un salaire



# La guerre et ce qui s'ensuivit



# La loi du 25 mars 1919

- « Article 45. Les représentants d'un syndicat ou de tout autre **groupement** d'employés peuvent passer, avec un employeur ou avec les représentants d'un syndicat ou de tout autre **groupement** d'employeurs, des **conventions collectives**, déterminant certaines conditions auxquelles devront satisfaire les **contrats de travail individuels** dans lesquels sera partie l'un des adhérents à la convention collective. »

# Affiche pour l'élection présidentielle de 1936



Dynamiques de la négociation collective

# Séquence 4

## Emergence de la branche

De la classification des produits à la qualification des personnes ?

Claude Didry

Sociologue au CNRS (Centre Maurice Halbwachs, ENS, 48 bd Jourdan  
Paris 14)

[claude.didry@cns.fr](mailto:claude.didry@cns.fr)

# Séquence 4 : émergence de la branche

- 4.1. Branche et temps de travail : la loi de 1919
- 4.2. Branche et classification : la loi de 1936
- 4.3. La victoire de la branche : les catégories Parodi-Croizat et la loi de 1950
- 4.4. Post-scriptum : la Sécu et les CE

## 4.1. La journée de huit heures

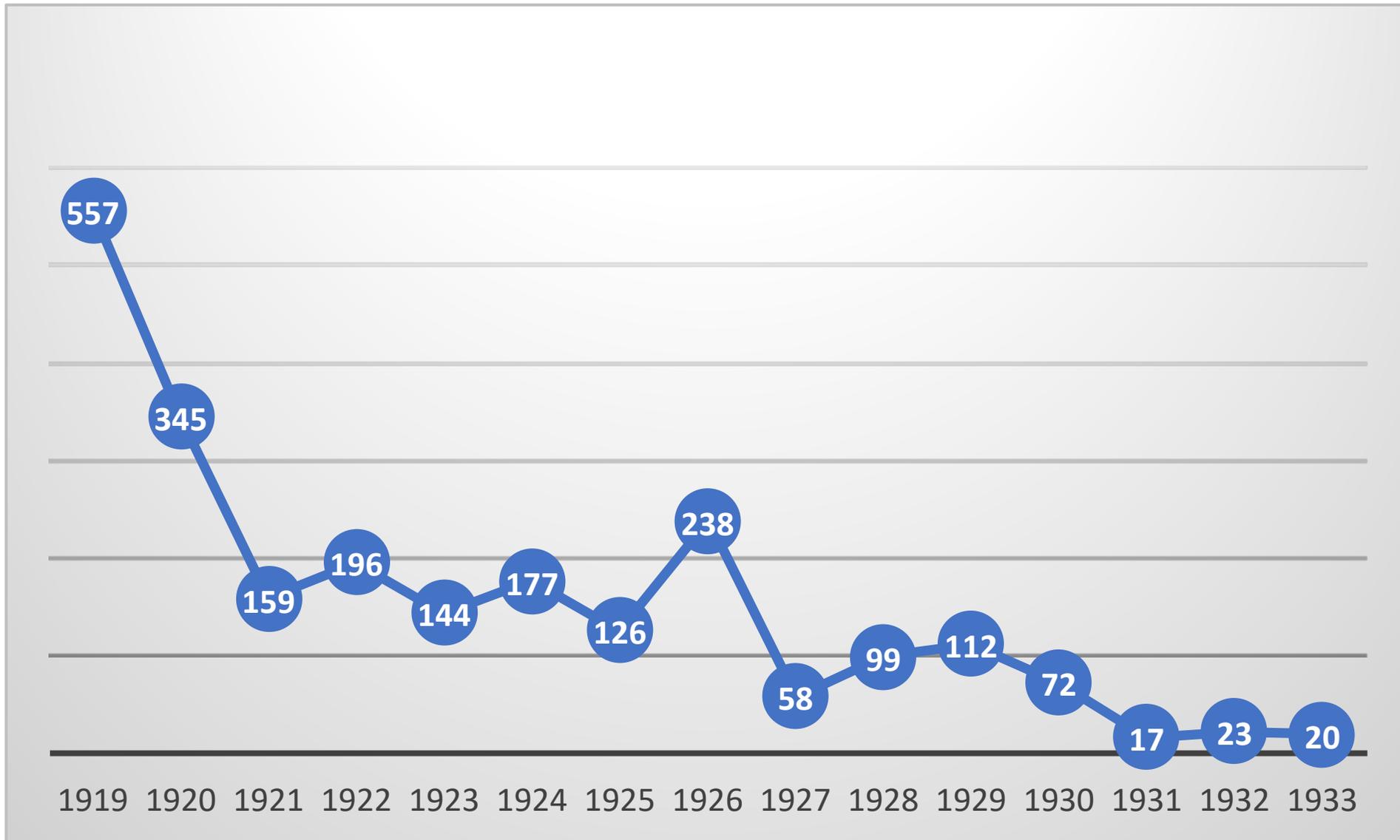
Loi du 23 avril 1919, la journée de huit heures

Mise en œuvre par des

**« règlements d'administration publique »**, « déterminant par profession, par **industrie**, par commerce ou par catégorie professionnelle, pour l'ensemble du territoire ou pour une région, les délais et conditions de l'article précédent » (art. 7 modifié du titre 1<sup>er</sup>, livre II du code du travail)

# Nombre de CC pour chaque année de 1919 à 1933

Source: Pierre Laroque, rapport de 1934 au Conseil National Economique



# Grève des théâtres, pour l'embauche syndicale en septembre 1919

Castello de la Gaîté-Rochechouart



## 4.2. Convention et classification

- La loi Dalbiez 1915, l'invention du couple OS/OP
- « *Les ouvriers mobilisés semblent pouvoir être facilement classés en trois catégories :*
- *1° Ouvriers **spécialistes**, utilisés comme tels ;*
- *2° Ouvriers n'exerçant aucune profession ayant un rapport avec les travaux dont ils sont chargés et qui sont manifestement inutiles dans les ateliers ;*
- *3° Ouvriers qui, bien que non spécialistes, ont acquis une certaine habileté depuis leur entrée dans l'usine et rendent des services en occupant un emploi n'exigeant un apprentissage de quelques jours. »*

# Le tournant des années 1930

- CGT maintenue. Passage du planisme à des situations critiques sur le terrain
- CGTU/PCF : du gauchisme (Barbé-Célor) à un « certain » pragmatisme (Thorez, Frachon, Croizat)
  - Affronter la crise de 1929 avant de faire la révolution
  - Partir des revendications immédiates des travailleurs

- Bureau Politique du Parti Communiste Français en octobre 1933
- *« Dans la région parisienne on a eu Citroën, mais après le mouvement, Citroën a développé son attaque, non sous une forme brutale, collective, comme il voulait le faire, mais dans chaque atelier et d'après les renseignements que nous avons, il en résulte dans certains cas que l'on a réalisé plus que ce dont on menaçait les ouvriers lors du mouvement. »*  
(Frachon)

- Bureau Politique en octobre 1933
  - *"Il y a la plateforme revendicative de ces comités, évidemment inspirée du programme de notre Fédération pour les grandes revendications.*
  - *Mais y a-t-il un effort de la part de ces Comités pour trouver les revendications propres aux puits et quelles sont ces revendications particulières aux puits ? [...] Ce n'est pas surtout sur le programme revendicatif de la Fédération unitaire que l'on discute, mais surtout des revendications particulières aux puits en ce qui concerne par exemple le déclassement, le non-respect des tarifs conventionnels." (Thorez)*

## Les midinettes avant garde Front Populaire in 1936



# Une avant-garde célébrée, les métalllos

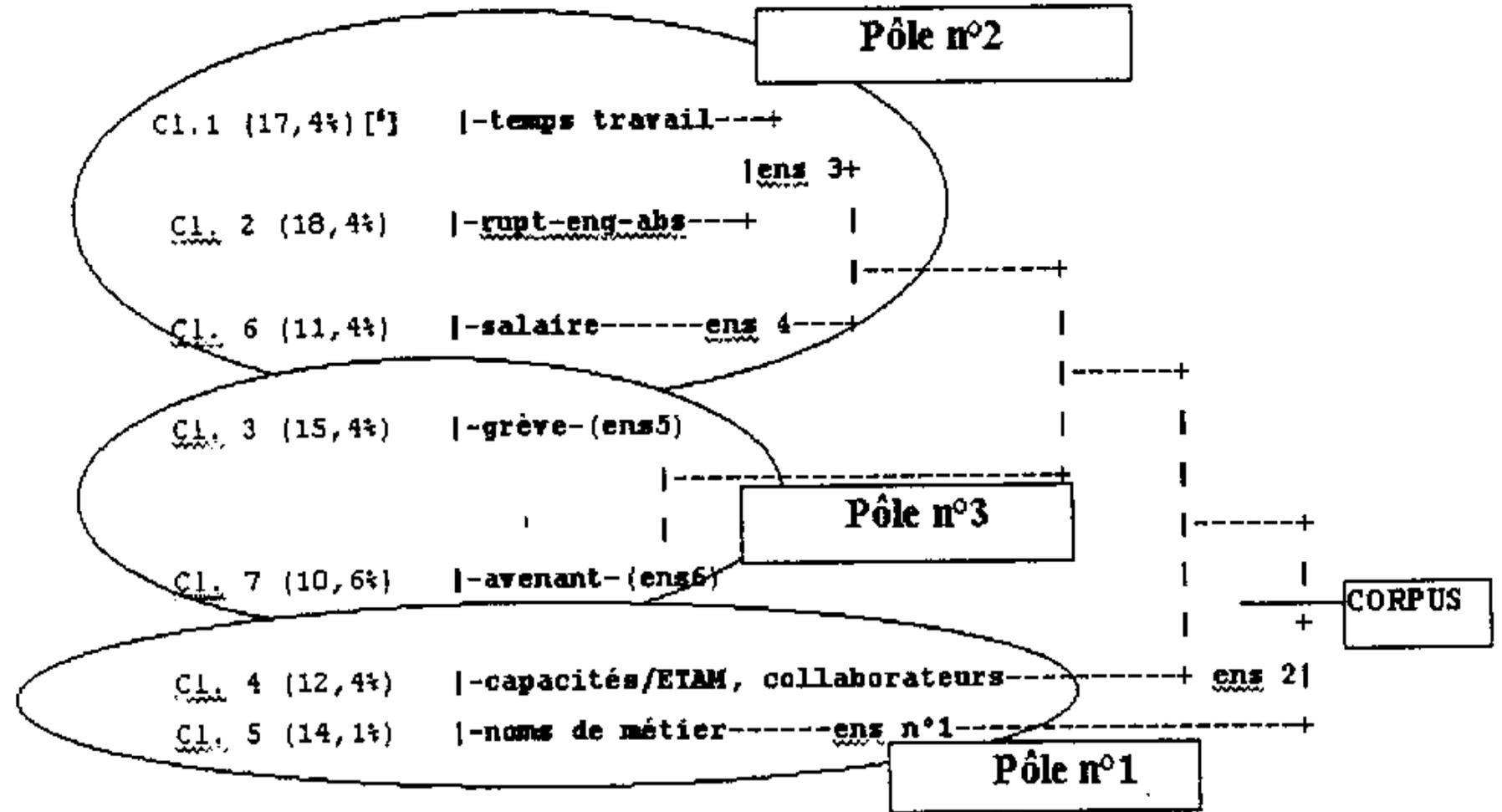


# Front Populaire, quel bilan en termes de négociation ?

- Loi du 24 juin 1936, la convention de branche et la procédure d'extension
- 1123 conventions collectives recensées par le Ministère du Travail à l'automne 1936 (Laure Machu)
- Des conventions pour les ouvriers, mais aussi les employés, agents de maîtrise, techniciens et ingénieurs

# Thématiques des cent premières conventions collectives étendues en 1937

Figure n°1  
**Dendrogramme de la classification descendante du corpus des conventions collectives**



### 4.3. La grande mise en ordre de la Libération

- Il s'agissait de mettre tout l'ordre possible dans l'inextricable complexité de la réglementation antérieure, en supprimant ou en atténuant les désharmonies les plus flagrantes, car il fallait d'abord courir au plus pressé. C'est ainsi qu'à ce jour, depuis deux mois, 114 arrêtés portant fixation de salaires et 39 arrêtés portant fixation d'emplois ont été établis.

Croizat, discours du 2 février 1947 au congrès des métallos de Lyon

## 4.4. PSx2

- 4.4.1. La Sécu, ordonnance du 4 octobre 1945

Art. 1<sup>er</sup>. — Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent

- 4.4.2. Les comités
- d'entreprise
- Ordonnance du 22 février 1945,
- loi du 16 mai 1946
- Claude Nougaro et al pendant la grève CCE Snecma de Villaroche Mai-juin 1968

## activités

Pendant les mois de mai et juin, de nombreux artistes, vedettes de la chanson, et de troupes théâtrales, sont venus prêter bénévolement leur concours au Comité Central de grève à Villaroche.

Voici les photos de quelques-uns d'entre eux, prises dans les salles du R. L. S.

## culturelles



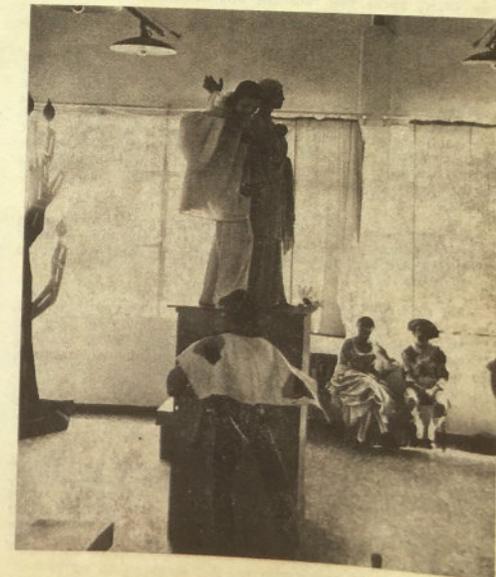
CLAUDE NOUGARO.



NINO DE MURCIA.



GINETTE GARCIN.



THEATRE DE SAINT-DENIS.

Dynamiques de la négociation collective

## **Séquence 5**

Négociation d'entreprise, la  
grande imposture néolibérale ?

Claude Didry

Sociologue au CNRS (Centre Maurice Halbwachs, ENS, 48 bd Jourdan  
Paris 14)

[claude.didry@cns.fr](mailto:claude.didry@cns.fr)

- 5.1. De la branche à l'entreprise, une logique dynamique d'accommodement
- 5.2. L'entreprise contre la branche, une volonté de dérégulation
- 5.3. La branche comme base de la reconnaissance du travail

## 5.1. De la branche à l'entreprise, une logique dynamique d'accommodement

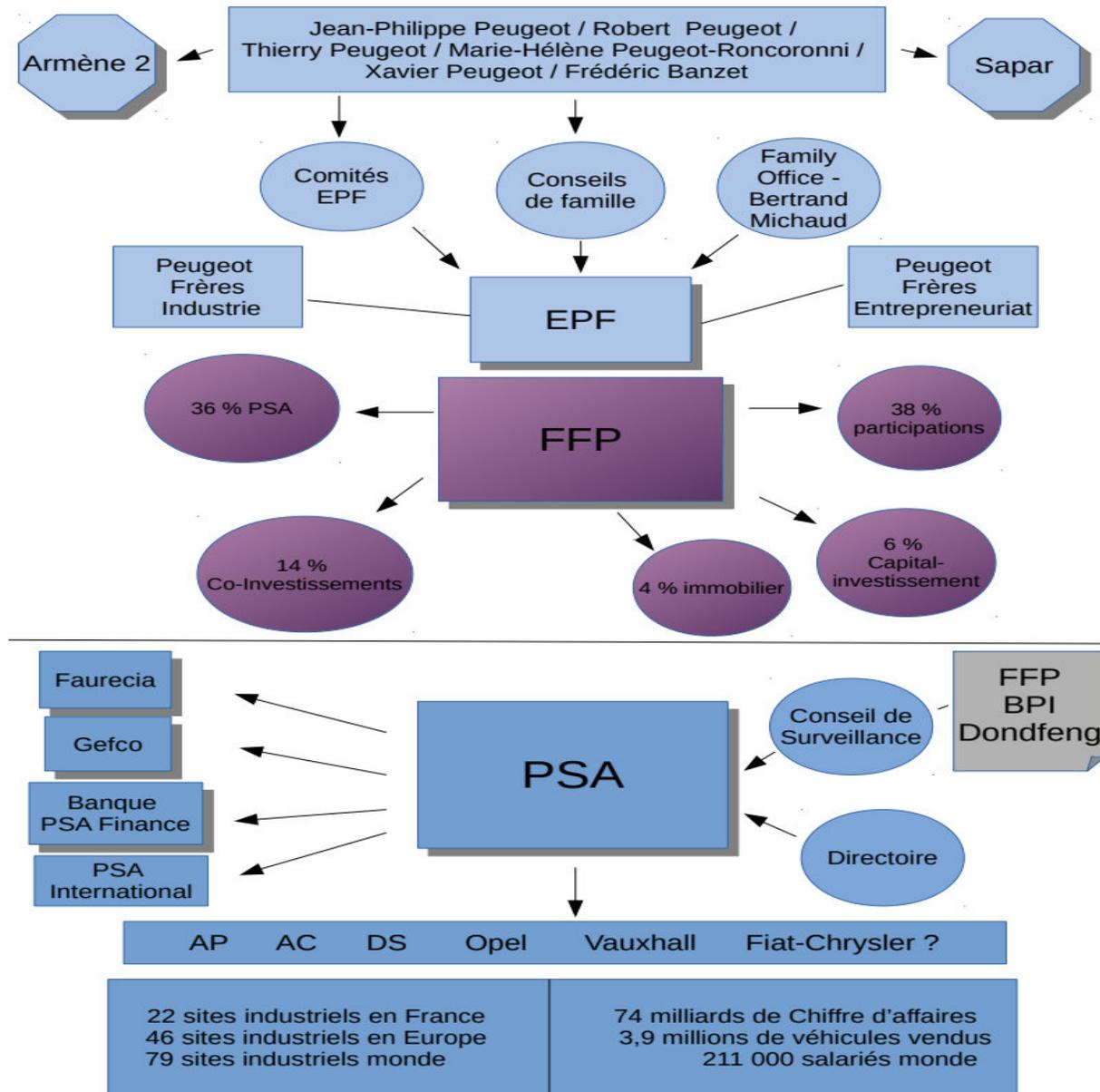
- Loi du 11 février 1950, rétablissement de la liberté de négociation sur les salaires, instauration d'un salaire minimum indexé garanti et ouverture de la possibilité de négociation au niveau des établissements
  - Accord Renault du 15 sept 1955 (3<sup>ème</sup> semaine de congés)
  - Accords Neyrpic de 1961 et 1962 combattus par Alsthom
- Loi du 13 juillet 1971, reconnaissance de la liberté de négociation dans les entreprises

# Dans un contexte de politique industrielle centrée sur la création de très grandes entités

- Signature du traité de Rome en 1957
- De l'accord UNEDIC en 1959
- Création du FNE en 1963
- Politique de construction de « **champions nationaux** »
- Soit des conglomérats: exemple la Compagnie Générale d'Électricité qui absorbe Alsthom qui absorbe Neyrpic
- Des intégrations industrielles au niveau régional, Creusot-Loire, Usinor

Qui brouille  
 les cartes  
 Exemple PSA  
 depuis le passage  
 en SA dans les  
 années 1960

Figure 1.1. Schéma groupe PSA



# La dynamisation de la négociation d'entreprise

- 1968, loi sur la section syndicale d'entreprise
- La loi Auroux du 13 novembre 1982,
  - orientation vers la négociation d'entreprise (au-delà de l'établissement)
  - institution de NAO sur des questions comme les salaires et le TT dans l'entreprise et la branche

# L'entreprise contre la branche ?

- Deux options convergentes
- Sortir des carcans réglementaire de la branche, pour les économistes libéraux et la Commission en se rapprochant du cœur de la production (Cahuc et Zylberberg)
- Rapprocher la négociation des salariés, selon certains syndicats (CFDT à l'époque)
- Le retour de la branche, dans les ordonnances de 2017, à la suite d'un début de conflits dans la branche des routiers
- Mais une définition de la convention d'entreprise très large

## 5.2. L'entreprise, une fusée à trois étages

- Une réalité très diffuse de l'entreprise, qui masque une forte concentration
- 4 millions d'unités légales
- Mais 273 grandes entreprises (au sens économique) de plus de 5000 salariés, qui emploient 29 % des salariés du privé
- Ces grandes entreprises sont très présentes dans le secteur industriel

- La négociation d'entreprise: initialement au niveau de l'établissement, puis de l'entreprise. Aujourd'hui se rajoute au niveau du groupe, depuis la loi El Khomri 2017 (NAO possibles au niveau du groupe) et les ordonnances Macron 2017
- « Sauf disposition contraire, les termes “convention d'entreprise ” désignent toute convention ou accord conclu soit au niveau du groupe, soit au niveau de l'entreprise, soit au niveau de l'établissement. » (art. 2232-11 du code du travail modifié par l'article 2 de la loi n° 2018-217 du 29 mars 2018 ratifiant diverses ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social).

# Les trois pôles de la négociation d'entreprise

- Source: enquête relations professionnelles en établissements de la DARES Ministère du travail
  - Zéro négo, dans 69 % des établissements et 39 % des salariés
  - Négo dans établissement (et plus), 16 % des établissements et 18 % des salariés
  - Négo au-delà de l'établissement, 19 % des établissements et 39 % des salariés
- Une certaine tendance à la centralisation, mais on ne dispose pas de données pour savoir si cela se traduit par une centralisation au niveau du groupe

## 5.3. La branche comme base de la reconnaissance du travail

- « Je peux parler de X, qui a eu 35 €, et qui attendait un « coefficient ». Parce qu'il mérite son coefficient, ce n'est pas une vue de l'esprit. Et le problème, c'est ça, c'est que ça génère une sorte de frustration, donc forcément, derrière, c'est pas terrible, et puis voilà, après, y a des gens, ils se posent des questions, ben je vais voir ailleurs où j'aurai 10 % de plus... voilà. » (DS CGT, entreprise métallurgie)

# Questions

[ITALIANO](#) [DEUTSCH](#) [ESPAÑOL](#) [ENGLISH](#) [FRANÇAIS](#) [日本語](#)

**make**  
**amazon** *pay*

**Amazon is one of the most powerful corporations in history.**

It is remaking how the economy works in the 21st century squeezing every last drop it can at every

**Amazon can afford to pay, but only will if we make it.**

# Conclusion, de la théâtralité de la négociation collective

- Pour moi les NAO, c'est un exercice obligatoire imposé par la loi, et c'est du théâtre. Alors on le fait, on y va tous les ans pour obtenir des choses, on amène des propositions, des choses qui ont des chances de passer et c'est quand on sort du dur. Tout ce qui est augmentations individuelles, augmentations générales, on sait bien qu'il y a des règles qui viennent d'en haut, du groupe pour que ce soit homogène entre les sites.

(Délégué CGC Métallurgie)

# Théâtralité du travail ?

- L'employeur un personnage en quête d'auteurs

Entre deux auteurs

→ Le conseil d'administration

→ Le comité social et économique, les délégués syndicaux et les salariés

